

FORMATION

À Québec, le 7 novembre 2019 • À Montréal, le 12 décembre 2019
Règles touchant les installations électriques au Québec



Photo tirée du site internet de l'Assemblée Nationale du Québec

Formateur : Gilbert Montminy, ing.

Gilbert Montminy est spécialisé dans le domaine de l'électricité à titre d'ingénieur. Il s'est joint à Technorm en 2018 après avoir travaillé 18 ans à la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ), en plus d'une douzaine d'années dans divers secteurs de l'électricité, dont l'enseignement. Il y a piloté la nouvelle édition du Code de l'Électricité 2018 et connaît ses nuances mieux que quiconque. Toutes ces années d'expérience lui ont permis de constater certaines méconnaissances relativement aux divers aspects de la réglementation touchant les installations électriques, et des actions inadaptées posées par les divers intervenants, dans trop de cas.

À l'intention de tout professionnel de l'électricité désireux de respecter les lois, les codes et les normes régissant les installations électriques : répondants, électriciens, superviseurs, régisseurs, responsables des ressources matérielles, ingénieurs, propriétaires, étudiants finissant leurs études en électricité, etc.

Durée : demi-journée, 3,5h, de 8h à 11h30

Description

La réglementation entourant les installations électriques au Québec est relativement complexe et mal connue. Les rôles, les responsabilités, la qualification et autres éléments importants sont essentiels à connaître pour éviter des surprises. Une compréhension de tous ces aspects simplifie grandement l'implantation d'une installation électrique dans un projet de rénovation, de remplacement ou de construction.

Objectif

Permettre :

- de comprendre la structure de la réglementation touchant les installations électriques
- de distinguer les diverses notions de cette réglementation
- de saisir les principaux éléments des diverses notions
- d'examiner et orienter tout projet impliquant des travaux de construction ou d'entretien d'une installation électrique

Table des matières

La formation est répartie en neuf sections, *durée totale de 3,5h (de 8h à 11h30)*

- | | | |
|--------------------------------|---|---------------------------|
| • Historique | • Code de construction | • Surveillance et qualité |
| • Définitions et loi | • Code de sécurité | • Solution de rechange |
| • Norme, sécurité, approbation | • Qualification, devoirs et responsabilités | • Autres réglementations |

Renseignements complémentaires

Pour cette formation, les participants peuvent apporter un exemplaire du décret d'adoption du *Chapitre V, Électricité, du Code de construction du Québec* (Décret 722-2018)

http://www.otpq.qc.ca/publications/pdf/gazette_qb_installation_electrique_1_68770.pdf

et du *Chapitre II, Électricité, du Code de sécurité du Québec*

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/B-1.1,%20r.%203>

mais ce n'est pas essentiel pour suivre la formation.